

Tribunal administratif de Versailles



Jenny GRAND D'ESNON
Présidente du tribunal administratif de Versailles



L'année a été marquée par une augmentation sans précédent du nombre d'affaires enregistrées dont le tribunal a été saisi avec plus de 11 000 recours enregistrés (contre 8 800 en 2020). Le tribunal a su relever le défi de répondre à un quasi-doublement des référés sans pour autant négliger les autres affaires. Ainsi, le délai de jugement constaté pour les affaires ordinaires, hors référés ou ordonnances, a diminué de 46 jours pour atteindre 1 an 4 mois et 19 jours.

Répondre dans les meilleurs délais aux justiciables, les orienter vers la bonne façon de résoudre leur litige et faire de la pédagogie auprès des jeunes citoyens de demain, tels ont été les trois axes forts pour le tribunal en 2021.

Face à l'afflux massif de dossiers et à la pression de l'urgence, la communauté juridictionnelle s'est mobilisée et s'est montrée agile, une chambre ayant été convertie en chambre spécifiquement dédiée aux contentieux urgents. Dans 261 affaires, le tribunal a pris l'initiative de recommander aux parties de recourir à un médiateur afin d'obtenir une solution plus rapide et consensuelle, ce qui a débouché sur l'engagement effectif de 68 médiations (contre 22 en 2020). Pour que les jeunes scolarisés en REP+ apprennent à connaître la justice comme un outil au service des citoyens, le tribunal a signé une convention-cadre « Parcours citoyen » avec le rectorat de l'académie de Versailles. Des collégiens de Trappes ont été ainsi accueillis en stage de troisième au tribunal.

2021 en chiffres



Effectifs de la juridiction

102 personnes dont :

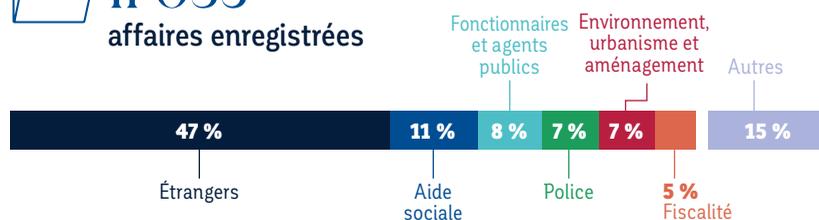
38 magistrats

54 agents de greffe

10 aides à la décision



11 053 affaires enregistrées



11 259 affaires jugées

↑ 27 % par rapport à 2020



2 387 référés enregistrés

↑ 91 % par rapport à 2020



7 mois et 11 jours de délai prévisible de jugement

↓ 22,2 % par rapport à 2020



56 médiations engagées

↑ 200 % par rapport à 2020